

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 19 mai 2017	N° 2017-264

Convocation du 12 mai 2017

Aujourd'hui vendredi 19 mai 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TURNERIE
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kévin SUBRENAT
Mme Agnès VERSEPUY à M. Michel DUCHENE
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Michel VERNEJOUL à Mme Véronique FERREIRA
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON
Mme Isabelle BOUDINEAU à Mme Michèle FAORO
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Magali FRONZES
M. Jean-Louis DAVID à Mme Anne BREZILLON
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Emmanuelle AJON
M. Gérard DUBOS à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Pierre LOTHAIRE à M. Yohan DAVID
M. Thierry MILLET à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick PUJOL
M. Alain DAVID à M. Jean TOUZEAU

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Karine ROUX-LABBAT à partir de 10h40
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 11h15
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Pierre HURMIC à partir de 12h10
Mme Solène CHAZAL à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 10h40
M. Stéphan DELAUX à Mme Elisabeth TOUTON jusqu'à 10h20 et à partir de 12h15
M. Florian NICOLAS à M. Christophe DUPRAT à partir de 11h15
M. Philippe FRAILE MARTIN à Mme Cécile BARRIERE à partir de 9h50 et jusqu'à 11h20
M. Guillaume GARRIGUES à M. Daniel HICKEL à partir de 10h40
Mme Dominique IRIART à Mme Chantal CHABBAT à partir de 10h30
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN à partir de 12h10
Mme Christine PEYRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h50
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON jusqu'à 10h45 et à partir de 12h00
M. Alain SILVESTRE à M. Marik FETOUH à partir de 11h35

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Gérard CHAUSSET à partir de 11h45

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 19 mai 2017	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire Direction appui administrative et financière DGVVT	<i>N° 2017-264</i>

Association Inno'Vin - Année 2017 - Subvention de fonctionnement - Décision - Autorisation

Madame Virginie CALMELS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1. Présentation de l'association :

La filière vitivinicole est une filière stratégique pour la métropole bordelaise et au-delà, pour l'ensemble de la région Nouvelle-Aquitaine tant par son poids économique direct en termes d'emplois (près de 80 000 directs et indirects), de chiffre d'affaires (près de 8 milliards €) et de balance commerciale que par ses retombées indirectes (tourisme, attractivité et aménagement du territoire). Dans un contexte de compétition mondiale croissante et de remise en question forte des pratiques viticoles, l'innovation est une réponse majeure au maintien de la compétitivité de cette filière majeure.

Depuis sa relance en 2010 par le Conseil Régional d'Aquitaine puis sa labellisation « grappe d'entreprises » par la DATAR (Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale) début 2011, Inno'Vin s'est positionné comme le cluster (réseaux d'entreprises) de la filière viticole en Aquitaine. Aujourd'hui, le cluster fédère 128 adhérents dont 86 % d'entreprises qui représentent 622 M€ de chiffre d'affaires.

Bordeaux Métropole apporte, depuis 2014, son soutien au cluster Inno'Vin qui regroupe les acteurs de la filière vitivinicole dans la région Nouvelle-Aquitaine depuis le 1^{er} janvier 2016, en particulier pour la réalisation de son programme d'action annuel.

Inno'Vin est né de la volonté de l'ensemble des acteurs de la filière vitivinicole en Aquitaine de se mobiliser autour des enjeux liés à la recherche et au développement afin d'accroître sa compétitivité. Inno'Vin a pour objectif de contribuer au développement économique de la filière vitivinicole de la grande région et sur le territoire de la métropole en accompagnant les entreprises dans leurs projets d'innovation (chais durables, vin et numérique...).

2. Bilan des exercices précédents :

Les exercices 2014, 2015 et 2016 confirment le dynamisme du cluster, de ses membres et partenaires : croissance du nombre d'adhérents, émergence de nouveaux projets et collaboration avec l'ensemble des partenaires du territoire.

En effet, les adhésions sont en forte hausse puisque passant à 128 adhérents fin 2016, pour 90 en 2013, soit une progression de plus de 42 %.

Les adhérents représentent plus de 2 881 emplois et 607 M€ de chiffre d'affaires en 2016 contre 1 300 emplois et 255 M€ de chiffre d'affaires fin 2013. Près de la moitié de ces adhérents se situent sur le territoire de Bordeaux Métropole, à savoir des entreprises telles que A.V.A, Fly-N-Sense, Vitivista, WIT, Wine and Tools, etc, toutes à fort potentiel technologique et d'usage.

En effet, le cluster a accompagné près de 130 projets d'innovation depuis 2010.

3. Présentation du programme d'action 2017 :

Les actions entreprises par Inno'Vin visent en premier lieu à développer la compétitivité des entreprises de la filière vitivinicole. Reconnu et disposant d'un fort réseau, le cluster détecte les projets au plus tôt. Il est également en capacité de les initier lorsqu'un besoin est mal pris en compte par les outils disponibles. L'expertise en ingénierie de projets, la connaissance des partenaires et des dispositifs de financements garantissent la réussite des projets des entreprises.

Ces projets ont un double effet :

- **Effet direct** pour les entreprises porteuses du projet (fournisseurs de biens et services pour les producteurs et négociants). Les projets soutenus se traduisent pour ces entreprises à court ou moyen terme (2 à 5 ans) par la consolidation de leur marché ou le développement de nouveaux marchés en France comme à l'export voire par la création ou l'implantation d'entreprises nouvelles.
- **Effet indirect** : Par « ricochets », ils participent à la compétitivité des producteurs et négociants en leur fournissant des solutions pour répondre à leurs problématiques en termes de développement durable, de qualité des vins ou encore de compétitivité sur les marchés.

Les actions mises en œuvre au sein du cluster se traduisent également par le **transfert de technologie** de la recherche vers les entreprises (fournisseurs, producteurs et négociants). La plus large diffusion des connaissances et des techniques peut ainsi renforcer la compétitivité des entreprises de la filière dans un marché mondialisé et concurrentiel. Ce transfert consiste aussi à aller chercher les technologies dont a besoin la filière dans d'autres secteurs d'activités en s'appuyant sur les pôles et clusters aquitains notamment.

A plus long terme, l'ambition d'Inno'Vin est de consolider au sein de la Nouvelle-Aquitaine **un pôle économique et technologique mondialement reconnu dans l'industrie vitivinicole**. A côté d'un pôle de production leader mondial, d'un pôle scientifique reconnu internationalement, il est indispensable que la région se dote d'entreprises : startups (jeune entreprise innovante), PME (petites et moyennes entreprises) et ETI (entreprises de taille intermédiaire) performantes et reconnues dans le domaine des technologies vitivinicoles. **Inno'Vin participe ainsi à l'ambition de faire de Bordeaux la « capitale mondiale du vin ».**

Le champ d'intervention d'Inno'Vin se calque sur les grands enjeux de la filière, à savoir :

- Environnement : favoriser le développement d'une viticulture durable ;
- Typicité : améliorer la qualité des vins au travers de leur typicité ;
- Marché : assurer le développement de la compétitivité des entreprises.

Les missions du cluster s'articulent autour de 3 axes :

- **L'ingénierie de projets innovants** au sein de la filière vitivinicole. Il s'agit d'accompagner les entreprises dans leurs projets d'innovation depuis leur détection jusqu'à la mise en marché des produits/services développés.
- **L'animation d'un réseau d'entreprises innovantes** : La valeur ajoutée d'Inno'Vin consiste à regrouper au sein d'une même structure : les entreprises utilisatrices (producteurs et négociants), les entreprises fournisseurs de biens et services pour la vitiviniculture et les laboratoires de recherche. Les actions d'animation qu'Inno'Vin met en œuvre ont pour objectif de créer du réseau entre ces acteurs et de faire germer des projets d'innovation.
- **Les services aux adhérents** : Dès lors que la mutualisation peut favoriser la performance de ses adhérents, Inno'Vin propose des services à ses adhérents. C'est le cas, entre autres, sur la veille technologique ou la participation mutualisée à des salons professionnels (vinitech ou sitevi).

Ainsi, pour l'exercice 2017, le cluster prévoit les actions suivantes :

✓ *Animation*

- 11/12 événements prévus (Vinitiques, Matinée de l'innovation, ...) ;
- SITEVI (Montpellier) : présence sous forme d'un stand mutualisé ;
- Poursuite du **Club Export** qui compte plus de 10 membres aujourd'hui ;
- **Chais durables** : catalogue de solutions, groupe de travail filière pour déboucher sur une action collective (labellisation de solutions, guide de bonnes pratiques) ;
- **Rendez-vous Innovation Cognac** : partenariat BNIC/Inno'Vin ;
- Poursuite de l'animation **Wine & Design, Wine StartUps**.

✓ *Communication : Poursuite des actions engagées en 2016 :*

- Modernisation de l'identité visuelle (déclinaison sur les différents supports) ;

- Améliorer la communication sur les projets (relations adhérents et relations presse) ;
 - Poursuite de l'animation réseaux sociaux (Twitter, Facebook, LinkedIn) ;
 - Kit communication disponible : vidéo, visuels, plaquette ;
 - Evolution du site Web.
- ✓ *Plan d'actions 2017 : Cognac – Année 1 de la Nouvelle-Aquitaine avec l'embauche d'un chargé de mission sur Cognac au 01/12/2016 :*
- Prospection terrain : rencontres d'entreprises (producteurs/fournisseurs) & recherche de nouveaux adhérents ;
 - Animation : événements spécifiques et rendez-vous Innovation Cognac ;
 - Émergence et accompagnement de projets collaboratifs ;
 - Identification et contact avec les partenaires publics de l'ex Poitou-Charentes et Limousin.
- ✓ *Plan d'actions 2017 : projets*
- 3 comités de labellisation prévus ;
 - Mise en place d'un outil de décision collectif : OpenDecide ;
 - Groupes de travail pour faire émerger les projets ;
 - Travail au montage de projets FUI- Fonds unique interministériel - (ou similaire) avec Agri Sud-Ouest Innovation ;
 - Poursuite du projet de collaboration eurorégionale EVA (Euskadi Vin Aquitaine) ;
 - Montage d'un projet Digilab Vitivini avec Digital Aquitaine et BSA (Chaire AgroTIC).
- ✓ *Lien avec les politiques métropolitaines/règlements d'intervention :*

Rattaché à la direction du développement économique depuis le 1^{er} janvier 2016 et défini comme filière d'intérêt métropolitain dans le cadre de la feuille de route pour l'action économique, la filière vitivinicole est marquée sur le territoire métropolitain par une forte dynamique de projets comme en témoigne les développements industriels récents d'acteurs majeurs sur le territoire métropolitains (Castel, Johannes Boubee, le logisticien Dartess, etc).

La présence d'industriels de premier rang, d'une offre de formation riche et la présence de compétences en recherche et développement, sont des atouts considérables sur lesquels Bordeaux Métropole souhaite capitaliser. C'est dans cette logique que la Métropole apporte son soutien aux différents acteurs qui animent cette filière. C'est le cas du cluster Inno'vin, qui accompagne les projets innovants et collaboratifs de la viticulture, de l'œnologie, de la commercialisation et dans les industries.

Plus de 40 % des entreprises adhérentes du cluster Inno'Vin sont situées sur le territoire de Bordeaux Métropole. Inno'Vin est également présent et mobilise ses adhérents sur les principales manifestations du secteur viticole sur la métropole : Vinitech (24 entreprises sur 280 m² de stands en 2016), Vinexpo, Fête du vin, etc.

Le cluster Inno'Vin assure également le lien entre :

- Les acteurs du développement économique : technopoles, CCIB (Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux), Bordeaux Gironde Investissement, pôles et clusters (Route des Lasers, CREAHD, Digital Aquitaine, ...)
- Et le secteur vitivinicole (Cité du vin, CIVB (Conseil Interprofessionnel du vin de Bordeaux) - Conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux-, entreprises, ...).

C'est ainsi que sur le territoire de Bordeaux Métropole, le cluster Inno'Vin déploie un plan d'actions ambitieux :

✓ *Actions entre les clusters (réseaux d'entreprises) :*

- **Séminaire VVOP** (Vigne Vin Optique Photonique) : Depuis 3 ans, Inno'Vin a établi un partenariat (convention) avec le Pôle ALPHA Route des Lasers. Ce partenariat conduit au montage de projets collaboratifs communs pour utiliser des technologies optiques dans la filière vitivinicole. Il se traduit également par l'organisation d'événements annuels pour organiser le transfert de connaissances et l'échange entre les deux filières. Fin 2017, un séminaire est prévu pour faire un état des réalisations et déboucher sur de nouveaux projets,
- **Action « Construction et Rénovation Durables des Chais »** : En collaboration avec le **cluster CREAHD**. Inno'Vin mène depuis 2012 une action pour rapprocher les acteurs du bâtiment et de la construction des besoins du secteur viticole en termes de réduction de son impact environnemental. Outre l'organisation d'événements, Inno'Vin a lancé début 2017 un **catalogue de solutions** à destination des acteurs du monde vitivinicole. Inno'Vin poursuivra en 2017 une action collective afin d'aller plus loin et de diffuser un guide des bonnes pratiques et de labelliser des solutions durables pour la construction et la rénovation des chais.
- **Partenariat Digital Aquitaine**. Le numérique est au cœur de l'innovation dans le secteur vitivinicole. Il offre potentiellement des réponses à de nombreux enjeux de la filière. Inno'Vin s'appuie donc sur la richesse de la métropole dans ce domaine pour y puiser des solutions innovantes à transférer dans le secteur vitivinicole. Deux types d'actions méritent d'être soulignées :
 - **Les Vinitiques** : Lancé en 2012 en partenariat avec Digital Aquitaine et les technopoles Montesquieu et Unitec, cet événement bi-annuel rassemble les acteurs du monde numérique et ceux du secteur vitivinicole sur une thématique. Sous forme d'afterworks dynamiques, les vinitiques connaissent un succès croissant (80 à 100 participants) qui a conduit Inno'Vin à créer une identité et un site internet. Les 11ème et 12ème éditions se poursuivront sur 2017.
 - **Projet « Digilab Vitivini »** : Porté par Inno'Vin et Digital Aquitaine en partenariat avec Bordeaux Sciences Agro, ce projet en cours de construction a pour objectif de créer une plateforme de prototypage, test et démonstration des technologies numériques pour le secteur vitivinicole.

✓ *Actions sur les startups (jeune entreprise innovante):*

Si Inno'Vin accompagne des projets portés par des PME (Petites et moyennes entreprises) ou ETI (Entreprises de taille intermédiaire) matures, certains projets se confondent avec la création d'une entreprise. Inno'Vin compte ainsi parmi ses membres de nombreuses startups établies sur la métropole. Elles apportent leur dynamisme, idées et innovations pour le secteur vitivinicole. Ce constat conduit Inno'Vin à mettre en place des actions spécifiques à destination des startups :

- **Animation du réseau Wine Startups** : Créé en 2013, ce collectif regroupe de jeunes entreprises qui utilisent le numérique sur le marché du vin. L'objectif est d'accompagner les échanges et de leur donner de la visibilité, notamment sur des événements comme Vinexpo (juin 2017) ou encore le Vinocamp (mai 2017),
- **Animation du collectif Wine & Design** : Créée à l'occasion de Bordeaux Fête le vin en 2016, ce groupe rassemble des designers proposant des objets « beaux et innovants » autour du vin,
- Inno'Vin porte enfin une volonté de réaliser une étude complète sur **« l'écosystème bordelais de startups dans le vin »**.

✓ *Des exemples d'initiatives pour répondre aux enjeux :*

- **Création d'un Club Export** qui va se réunir 5 fois en 2017 afin de construire un plan d'actions puis de mettre en place les premières briques d'actions communes : intervention d'expert, échanges de bonnes pratiques, définition de priorités marchés...
- **Création d'une Chaire « qualité et identité des vins de Bordeaux »** : afin de maintenir leur leadership international, les vins de Bordeaux doivent se nourrir d'une recherche fondamentale pour que des innovations puissent continuer à irriguer la filière. Le financement de cette recherche, particulièrement en œnologie, est aujourd'hui problématique. Inno'Vin a donc réuni, avec la Fondation

Bordeaux Université, des acteurs leaders du secteur pour créer cette chaire qui devrait être lancée fin 2017. Cette chaire serait une **première mondiale** dans le secteur du vin.

- Suite à ces échanges avec Bordeaux Métropole, Inno'Vin s'est rapproché de l'entreprise DARTESS pour mener une étude visant à moderniser la logistique des vins sur Bordeaux. Un groupe de travail, réunissant des acteurs majeurs de la logistique du vin, est en cours de constitution. Cette étude permettrait de déboucher sur un système innovant destiné à se déployer sur l'ensemble de la filière pour gagner en efficacité et en compétitivité.

Également, à l'initiative de Bordeaux Métropole, Dartess a été sollicité dans le cadre du Tour de France de la Logistique afin d'organiser une visite de ses locaux en tant qu'acteur de référence dans la logistique du vin.

4. Plan de financement :

Bordeaux Métropole qui a soutenu cette association en 2015 pour un montant de 18 000 € et en 2016 pour un montant de 15 000 € est sollicitée cette année pour un soutien financier de 20 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 366 000 €.

La participation de Bordeaux Métropole représente 5.46 % du budget global (annexe 2).

Les principaux indicateurs financiers de l'organisme sont les suivants :

	Budget 2017	Réalisé 2016	Réalisé 2015
Charges de personnel / budget global	41.80%	Non reçu à ce jour	40.27%
% de participation de BM / Budget global	5.46%	Non reçu à ce jour	7.34%
% de participation des autres financeurs / Budget global	50.82%	Non reçu à ce jour	44.85%

5. Modalités de versement de la subvention :

Conformément aux dispositions du Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux organismes de droit privé, approuvé par le Conseil de Bordeaux Métropole en date du 29 mai 2015, la subvention sera versée forfaitairement en une seule fois.

6. Obligations de l'organisme subventionné :

Conformément aux dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'organisme subventionné est tenu de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de son budget définitif et de ses comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité, dans les six mois suivant la clôture de l'exercice.

Ainsi il s'engage à fournir dans les six mois de la clôture l'exercice et au plus tard le 31 août 2018, les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- Le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du programme d'actions comprenant les éléments mentionnés à l'Annexe 1 et définis d'un commun accord entre les deux parties. Ces documents sont signés par le président de l'organisme ou toute personne habilitée.

- Les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L 612-4 du code de commerce.
- Le rapport d'activité.

Selon ce même article, il est également interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les articles L 5217-2 et L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2016/754 du 16 décembre 2016 relative à la feuille de route pour l'action économique de Bordeaux Métropole,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la demande formulée par l'organisme en date du 29 mars 2017,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'intérêt de soutenir l'action d'Inno'Vin qui a pour objectif principal la création de valeur et d'emplois sur les territoires de la Nouvelle-Aquitaine et de la métropole bordelaise, au moyen de l'ingénierie de projets innovants et de l'animation d'un réseau d'entreprises majoritairement installées sur le territoire métropolitain.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 15 000 € en faveur de l'association Inno'Vin pour la réalisation de son programme d'actions 2017.

Article 2 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65, article 6574, fonction 632.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 19 mai 2017

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 6 JUIN 2017	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Virginie CALMELS
PUBLIÉ LE : 6 JUIN 2017	

Annexe 1
Modèle de compte-rendu financier

Recommandations pour la présentation du bilan qualitatif et quantitatif d'une subvention de fonctionnement

Cette fiche est destinée à vous aider à la réalisation du bilan de l'action pour laquelle Bordeaux Métropole vous a accordé un financement. Ce bilan doit permettre aux responsables d'association de rendre compte de l'utilisation des subventions accordées.

Nom de l'organisme :

1. BILAN QUALITATIF ANNUEL

Quelles ont été les actions entreprises ? Décrire précisément les actions mises en œuvre

L'intérêt de votre projet pour la métropole bordelaise :

Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?

Liste revue de presse et couverture médiatique :

Liste de vos outils de communication (site internet, plaquettes...) :

2. BILAN FINANCIER

2.1. Fournir un bilan financier faisant apparaître un comparatif entre le prévisionnel et le réalisé et le retourner « signé ».

2.2. Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final exécuté (« réalisé ») :

2.3. Observations à formuler sur le compte-rendu financier :

Je soussigné(e), (nom et prénom)

représentant(e) légal(e) de l'organisme,

certifie exactes les informations du présent compte rendu

Fait, le : | | | | | | | | | | à

Signature :

Budget 2017 : synthèse

Budget 2017

EMPLOIS (K€)		RESSOURCES (K€)	
Poste	2017	Poste	2017
Frais de Personnel	153	Conseil Régional	130
Frais Généraux	20	CD33	
Fonctionnement	17	Bdx Metropole	20
Etudes et veille	4	Aide CUI	2
Animation	71	CDI6 & Gd Cognac	37
Cognac	78	Sub. EVA (proratisée)	17
Projet EVA	17		
Communication	5	Adhésions	79
Impôts et taxes	0,9	Contributions volontaires	20
Amortissements	0,5	Refacturations	56
Charges Exc. / ex. ant.		Cognac (ent. & BNIC)	35
TOTAL	366	TOTAL	366
groupe travail et bénévolat	20	Contributions volontaires	20
RESULTAT			0